HESAM UNIVERSITÉ

CONSEIL ACADEMIQUE

12 mars 2019

Compte-rendu

Présents : Erik ANSPACH, Samir LAMOURI, Pascal ROQUET, Manola ANTONIOLI, Yann NUSSAUME, Gilles SCHILDKNECHT, Sophie ABRIET, Régine GEOFFROY, Vincent DALMEYDA, Mamadou EMBALO, Pierre BAPTISTE.

Assistaient au Conseil académique : Jean-Luc DELPEUCH, Ariane DUBOIS, Hugues BRUNET, Lucie LOEWENSTEIN, Eric BOUTOUYRIE, Marie BARBUSCIA, Morgan SAVEUSE, Sophie GAY ANGER, Guy GEORJON, Gabriella BANDURA.

Ordre du jour :

1 - Approbation du compte-rendu de la précédente séance du Conseil académique (5 décembre 2018)
2 – Présentation des projets EUR d'HESAM Université
3 – Examen de la convention d'opérateur de formation concernant le Post-Master international « recherches en architecture » d'HESAM Université, opéré par l'ENSAPLV
4 – Modification et approbation des nouveaux statuts du Collège Doctoral
5 – Point d'informations aux administrateurs du Conseil académique
6 – Processus de contractualisation du contrat de Site (2019-2023)
7 – Questions diverses

Des pouvoirs ont été attribués comme suit :

Ghislaine CHARTRON	**donne pouvoir à**	**Vincent DALMEYDA**
Manuel ZACKLAD	**donne pouvoir à**	**Pascal ROQUET**
Xavier KESTELYN	**donne pouvoir à**	**Samir LAMOURI**

Des pouvoirs sont arrivés en blanc, ont été attribués comme suit :

Anne JORRO	**donne pouvoir à**	**Gilles SCHILDKNECHT**
Gil BELLIS	**donne pouvoir à**	**Mamadou EMBALO**
Paola CINNELLA	**donne pouvoir à**	**Régine GEOFFROY**
Emmanuel MOURIER	**donne pouvoir à**	**Sophie ABRIET**
Olivier JEUDY	**donne pouvoir à**	**Yann NUSSAUME**
Cécile DEJOUX	**donne pouvoir à**	**Manola ANTONIOLI**
Jodelle ZETLAOUI-LEGER	**donne pouvoir à**	**Pierre BAPTISTE**
Denis LAMBERT	**donne pouvoir à**	**Erik ANSPACH**

Le quorum est de 11 présents et 11 pouvoirs.

1 - Approbation du compte rendu de la précédente séance du Conseil académique (5 décembre 2018)

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

HESAM Université procédera à l'écriture du relevé de conclusion synthétique qui sera mis en ligne sur le site internet.

2 – Présentation des projets EUR d'HESAM Université

Éric BOUTOUYRIE rappelle les attentes du jury de la vague 2 de l'appel à projet « Ecoles Universitaires de Recherche » :

- Établir un lien fort entre licence, master et doctorat
- L'EUR doit être pensé comme un axe de la stratégie globale d'un site « effet de structuration et de spécialisation du site »
- Proposer des enseignements pluridisciplinaires
- Excellence de la recherche
- Valorisation de l'attractivité internationale
- Valorisation des programmes (thèse CIFRE, thèses sur projet…)
- Importance de l'insertion professionnelle des étudiants
- Importance du « suivi-qualité »
- Possibilité de valoriser les articulations avec les nouveaux cursus à l'Université

L'appel à projet permet d'obtenir des financements en contrats doctoraux, équipements, personnel, fonctionnement (prestations de service externe) ainsi qu'en frais de structure. **Éric BOUTOUYRIE** ajoute qu'HESAM Université coordonne trois projets EUR. Il indique que le dépôt des candidatures aura lieu le mardi 19 mars 2019. Il présente les trois projets EUR d'HESAM Université à la croisée des champs stratégiques et interdisciplinaires d'HESAM Université :

SMAD : Matériaux et design durables
FABER : La fabrique du futur ; les technologies au service du travail, de l'emploi et de l'activité
CYCLES : Cycles de vie des objets aux territoires

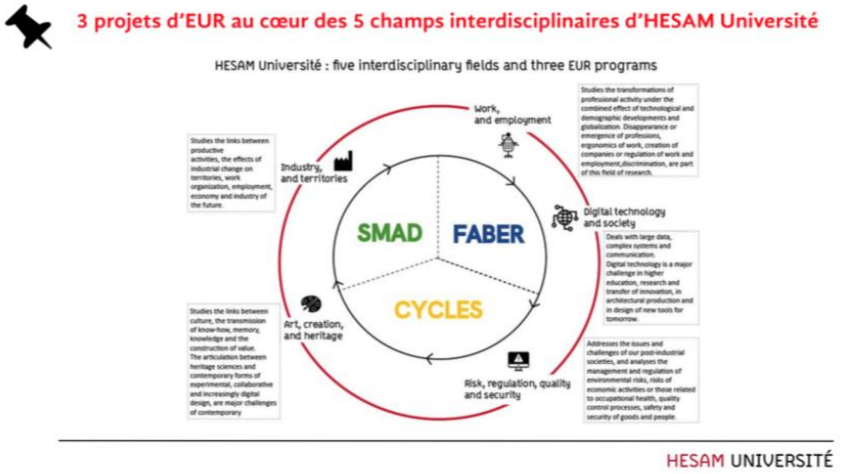

Dans les objectifs du projet SMAD, **Yann NUSSAUME** souhaite ajouter qu'il y a un aspect sur la conception et la fabrication des objets et des bâtiments qui répondent aux enjeux socio-économiques et environnementaux de l'architecture et l'industrie. Dans le résumé du projet présenté, Il trouve le terme « objets » peu exploitable. **Jean-Luc DELPEUCH** informe que les fiches des projets ne sont qu'un aperçu synthétique des dossiers.

Éric BOUTOUYRIE présente la stratégie opérationnelle et la gouvernance commune aux trois projets à l'échelle du site. Pour se situer, un premier niveau d'intervention « upper level» représente le Conseil académique et le Conseil d'administration, l'« Executive Board » est un niveau où passe l'ensemble des décisions. Il y a aussi un autre niveau affecté à la coordination, le « steering Level », où nous retrouvons les porteurs de projet de chaque EUR. Un pôle « trainning audit committees » dédié aux tutelles de l'ANR et du

CNRS et un « trainning programs Master et PHD » qui sert à la gestion des programmes de formation/ recherche.

Une stratégie opérationnelle et une gouvernance à l'échelle du site

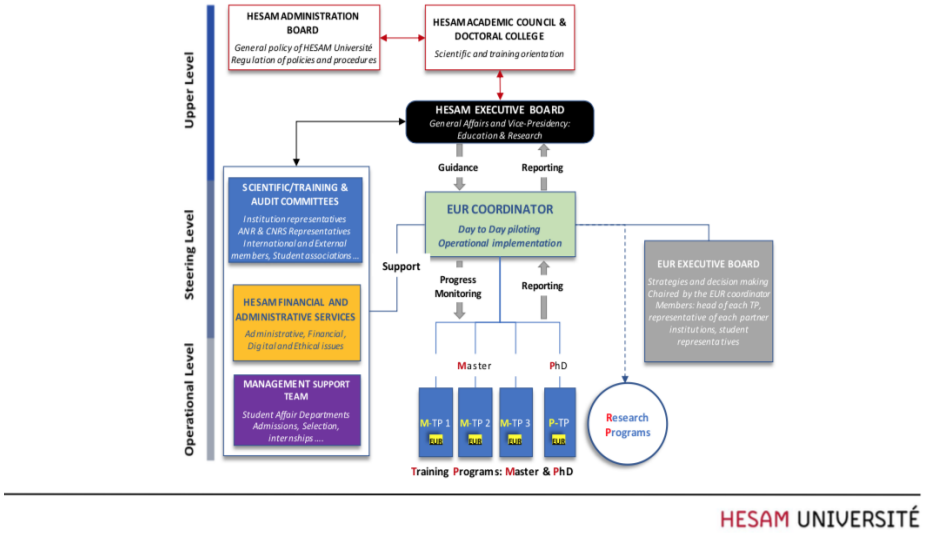

Pierre BAPTISTE pense qu'il serait judicieux d'ajouter au projet EUR du CYCLES (Cycles de vie des objets aux territoires) le terme **d'économie circulaire** qui désigne à la fois la conception et l'analyse des cycles de vie. **En accord avec cette proposition, Jean-Luc DELPEUCH précise qu'il en avait déjà fait la demande. Éric BOUTOUYRIE** rappelle que toutes ces informations seront transmises aux trois porteurs de projet afin qu'elles influent sur la rédaction des dossiers encore en cours.

Yann NUSSAUME pense qu'il est important d'obtenir un regard extérieur afin d'ajouter quelques points différentiateurs. **Jean-Luc DELPEUCH** approuve cette proposition et demande que des personnes volontaires puissent se manifester pour relire les projets avant la date d'envoi. **Pierre BAPTISTE** souhaite prendre connaissance des résumés.

Le Conseil académique remercie le Pôle Recherche & Formation ainsi que les porteurs de projet pour le montage de ces travaux de qualité. Les projets EUR sont des actions structurantes qui permettent sur 10 ans d'obtenir une dimension transdisciplinaire, internationale avec des partenariats importants. C'est une brique qui sera essentiel au Collège doctoral d'HESAM Université. Il serait, par ailleurs, judicieux avant même d'obtenir les résultats de l'appel à projet de conserver l'investissement et le dynamisme des personnes impliquées par ces projets en continuant à travailler ensemble, et dans le cas d'une non obtention, d'imaginer des pistes pour réaliser et faire vivre les projets avec une échelle différente et un mode opératoire alternatif. D'autant plus qu'aucun second appel à projets est annoncé et prévu l'année prochaine.

Si le CNRS est un organisme de recherche commun aux trois projets EUR, il est souhaitable qu'un second organisme INRAP (*Institut national de recherches archéologiques préventives*) s'associe également au projet CYCLES. Hugues BRUNET attire l'attention sur la part infime de professeurs/chercheurs du CNRS dans ce projet. C'est la raison pour laquelle, il nous faudrait une alternative afin que le projet puisse être sélectionné.

Yann NUSSAUME demande si les établissements partenaires des EUR doivent être des membres de la communauté. **Jean-Luc DELPEUCH** répond que ce n'est pas une obligation. **Éric BOUTOUYRIE** rappelle que l'un des critères de l'appel à projet est de comporter des laboratoires de recherche et un organisme de recherche. Des discussions sont en cours pour que l'INRAP s'intègre au projet CYCLES.

3 – Examen de la convention d'opérateur de formation concernant le Post-Master international « recherches en architecture » d'HESAM Université, opéré par l'ENSAPLV

Jean-Luc DELPEUCH rappelle qu'au départ le Post-Master international « recherches en architecture » est rattaché à l'ENSPLV. Le passage de la formation en diplôme HESAM Université a pour objectif de l'ouvrir à plusieurs établissements. Pour l'instant le modèle économique est géré par l'ENSAPLV mais il sera amené à évoluer lorsque le parcours sera partagé entre plusieurs établissements mobilisant différents enseignants. Il est important que nous conservions un regard sur la partie financière.

Hugues BRUNET soumet la dernière version de la convention auprès des membres du Conseil académique. Après relecture, l'ENSAPLV a souhaité intégrer une modification à l'article 9 correspondant aux conditions financières. La phrase initiale « le post-master assure son autonomie financière par les droits d'inscription perçues » a été supprimé car la direction de l'ENSAPLV nous indique que le Post-master international « recherches en architecture » n'est pas uniquement financé par les droits d'inscription mais aussi par l'intervention d'enseignants titulaires. **Il** pense qu'il est toutefois important d'obtenir une visibilité de la structuration financière lorsqu'il y a un passage de la diplomation d'un établissement à la communauté HESAM Université. Il préféré connaitre en avance la charge financière et le périmètre réel d'un projet. **Yann NUSSAUME** rappelle que d'ici un an, nous ferons le bilan de cette première année lors d'une séance en Conseil académique, ce qui permettra de valider la pérennité ou non de cette convention. Il est toutefois d'accord et pense que lorsque HESAM Université valide un diplôme, il doit y avoir une connaissance fine de la partie financière.

Gilles SCHILDKNECHT préconise d'indiquer cette recommandation aux prochaines conventions afin que le problème ne se reproduise pas. Il ajoute que de manière symbolique, il serait important qu'une partie financière soit reversée à HESAM Université afin de montrer la prise en compte de la communauté et d'assurer *in fine* le bon fonctionnement du diplôme. Yann NUSSAUME demande l'avis des membres du Conseil académique concernant la proposition d'un reversement à stipuler dans des conventions, et si oui à quel taux ?

Pascal ROQUET pense que si nous demandons une certaine somme d'argent elle devra être utile et avoir une fonction déterminée afin qu'elle ne soit pas considérée comme une taxation. **Hugues BRUNET** rappelle que les membres et les affiliés contribuent déjà financièrement chaque année.

Jean-Luc DELPEUCH suggère d'ajouter une maquette financière dans le *Vade-mecum* et de le faire valider lors d'un prochain Conseil académique. Yann NUSSAUME précise que le Conseil académique valide à l'unanimité une modification du *Vade-mecum* en ajoutant une balance financière. Concernant spécifiquement le Post-Master, il s'agit du premier diplôme et un bilan aura lieu dans un an pour éventuellement discuter de nouvelles modalités à instaurer avec l'ENSAPLV.

Autres points importants, le Collège doctoral et l'intégration des établissements et équipes de recherche de la communauté qui lui est corolaire. Les projets EUR interdisciplinaires et inter-établissements seront très certainement propulseurs de cette intégration. **Jean-Luc DELPEUCH** évoque les projets EUR comme une dynamique qui enclenchera d'autres projets transversaux, en précisant que l'un d'entre eux (CYCLES) mentionne le Post-Master « recherches en architecture ».

4 – **Modification et approbation des nouveaux statuts du Collège Doctoral**

Éric BOUTOUYRIE présente la modification de l'article 4 des nouveaux statuts du Collège Doctoral. Cette modification fait suite au départ de l'INED en janvier 2019. **Hugues BRUNET** suggère de faire valider uniquement une partie de l'article 4 qui correspond à la liste des membres. Ce point sera régulièrement à l'ordre du jour bien qu'il soit judicieux de ne pas réviser le document dans sa totalité de manière trop récurrente.

Jean-Luc DELPEUCH rappelle qu'il y a une répartition équilibrée dans la distribution des sièges entre les membres au sein du Collège Doctoral et que si la liste des membres s'allonge ou se réduit, il sera important de revoir constamment cet équilibre. **Au vu du périmètre actuel stabilisé, le Conseil académique estime utile la première méthode de validation pour les modifications de statuts.**

Jean-Luc DELPEUCH informe le Conseil académique de sa récente intégration du Comité d'orientation scientifique de *L'École de Chaillot, Cité de l'Architecture et du Patrimoine* qui pourrait devenir un prochain membre affilié. Il rappelle que *L'École de Chaillot* fait partie du projet CYCLES.

5 – Point d'informations aux administrateurs du Conseil académique

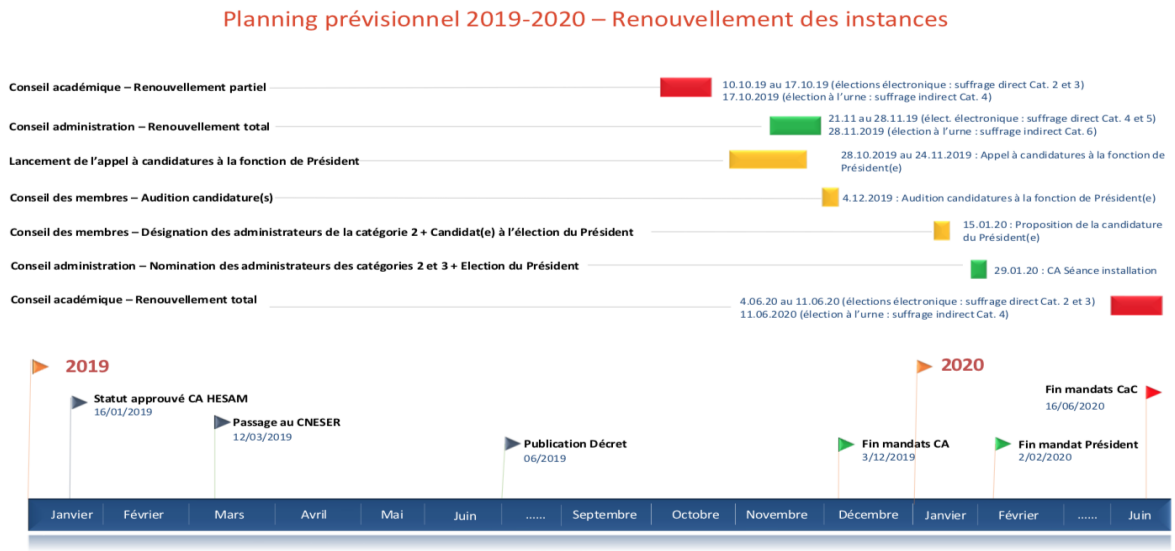

Hugues BRUNET présente le planning prévisionnel du renouvellement des instances. **Les dernières élections du Conseil académique ont été effectués en juin 2016 et Les représentants sont élus pour 4 ans.**
En 2016, nous avions un périmètre différent avec la présence de l'Université de Paris 1 qui occupait de nombreux sièges. Depuis le départ de Paris 1, la plupart des élus ont démissionné du Conseil académique. En remplacement, nous avons une liste d'administrateurs non élus dans les différentes catégories. Cependant, les listes ne suffisent pas à combler les démissions, ce qui engendrent un certain nombre de sièges non occupés ou vacants en catégorie 2 et 3. Si les autres catégories nécessitent des élections tous les 4 ans, la catégorie 4 (représentants des usagers) a une durée de 2 ans. En octobre 2018, il y a eu une tentative de mise en place d'élection des usagers qui malheureusement n'a pas abouti puisque qu'aucune liste n'a pu être constitué. **Au total, ce sont 32 sièges qu'occupent les représentants du Conseil académique.**

A l'été 2019, le décret du nouveau périmètre va être publié afin de mettre en place des élections partielles qui auront lieu en octobre 2019 pour les catégories 2 et 3. Il ajoute que les élus de ces élections auront un siège jusqu'en juin 2020. A la rentrée, le Conseil académique sera sollicité afin de mettre en place une Commission électorale consultative. Le CNESER transmettra un avis après l'avis du Comité technique et du Conseil d'administration. Dernier point important, le mandat du président d'HESAM Université commencé en février 2016 prendra fin en 2020, le renouvellement des instances servira aussi à constituer un conseil d'administration en capacité de mettre en place l'élection du président fin 2019.

Yann NUSSAUME s'interroge sur l'élection partielle du Conseil académique et se demande qui peut se présenter et si cela s'effectue par liste ou individuellement ?

Hugues BRUNET interpelle le Conseil académique en précisant que nous devons conserver les statuts et les catégories (chercheurs, professeurs, personnels, étudiants…) en vigueur dans les textes de loi. Il indique aussi que les élections s'effectuent par listes. Ils seront répartis selon les sièges vacants. En rappelant que les établissements affiliés ne peuvent pas se présenter.

Erik ANSPACH se demande quels sont les modalités demandées pour siéger. Il trouve que le terme professeur ne correspond pas aux enseignants de l'ENSCI-Les-Ateliers.

Hugues BRUNET rappelle qu'il n'est pas nécessaire d'appartenir au corps professoral pour être éligible car il y a plusieurs conditions importantes. Par exemple, le volume horaire ou la formation tout au long de la vie sont à prendre en compte.

HESAM Université transmettra un cahier des charges auprès des établissements pour que des listes émergent. Jean-Luc DELPEUCH rappelle qu'HESAM Université fait preuve de bienveillance et s'adapte aux différentes cultures d'établissements.

Yann NUSSAUME demande s'il y a une réélection du président du bureau ?

Hugues BRUNET indique qu'il y aura en effet une réélection du président et du bureau du Conseil académique.

6 – Processus de contractualisation du contrat de Site (2019-2023)

Jean-Luc DELPEUCH souhaite faire le point concernant le processus de contractualisation. Lors de la dernière réunion avec le Ministère (MESRI), les objectifs du précédent contrat furent atteints. A cette occasion, les éléments d'un projet stratégique d'HESAM Université fut présentés. Ce sont eux qui serviront de base au nouveau contrat de site. Il faut aussi élargir ce dialogue par une discussion avec les autres tutelles ministérielles de nos établissements (Min. Culture, Min. Industrie, Education Nationale). **Le Ministère précisera le mardi 23 avril, les domaines sur lesquels ils souhaitent contractualiser avec nous.**

Si l'enjeu budgétaire est quasiment nul, le processus reste intéressant car il s'inscrit dans une démarche qualité et permet de prendre connaissance des attentes du Ministère. Pour le moment, l'intérêt porte sur différentes dimensions clés pour HESAM Université : la transdisciplinarité, les formations *bachelor* et *Pitch*, la formation tout au long de la vie, la pédagogie innovante et numérique, la construction de nouveaux parcours doctoraux et le doctorat HESAM Université.

Manola ANTONIOLI demande l'avancement des discussions sur les différents parcours doctoraux. **Jean-Luc DELPEUCH** répond qu'en premier lieu nous avons listé ce qui existait déjà dans nos établissements permettant désormais de mieux définir ce que nous souhaitons mettre en place. Ce point est très régulièrement discuté dans les différentes instances et la création récente du Conseil du Collège Doctoral d'HESAM est un cadre salutaire pour avancer sur ces sujets.

Éric BOUTOUYRIE souhaite apporter une précision et informe qu'il y aura différentes réunions :
- 20 mars : réunion préparatoire avec les vice-Présidents et les membres du Pôle Recherche et Formation
- 27 mars : Commission Recherche & Formation avec l'ensemble des établissements qui sont intéressés par le projet du doctorat.

Compte-tenu de la réunion du mardi 23 avril sur le Contrat de site avec le Ministère[1], Hugues BRUNET rappelle qu'une version intermédiaire du document devra circuler dans nos instances. Le Conseil Académique se propose de relire le Contrat de site et de rendre un avis lors d'une séance anticipée, le jeudi 9 mai 2019, en aval du Conseil d'administration prévu le mercredi 29 mai.

En l'absence de question et remarque supplémentaire, la séance du Conseil académique est levée.

[1] En raison de l'annulation de cette réunion, les discussions sur le contrat de site sont reportées. La séance anticipée du Conseil académique est annulée et reportée à la date initialement prévue, le mardi 18 juin.